



## Politique de soutien financier à des activités de diffusion Société québécoise d'étude de la religion (SQÉR) ANNÉE 2025-2026

### MISSION DE LA SQER

La Société québécoise pour l'étude de la religion (SQÉR) a été créée en 1989 dans l'objectif de promouvoir la recherche, l'enseignement et la diffusion des connaissances dans les disciplines ayant pour objet l'étude de la religion. Elle réunit des spécialistes provenant du Québec, du Canada et d'autres horizons géographiques et culturels, qui s'intéressent à la production québécoise ou canadienne dans le domaine de l'étude de la religion.

### 1. Activités éligibles

La SQER soutient financièrement des activités de formation et diffusion scientifique qui ont lieu au Québec et s'inscrivent explicitement dans le domaine de l'étude de la religion. Il s'agit par exemple de :

- ✓ Lancements de livres scientifiques avec discussion critique (répondant·e·s invité·e·s)
- ✓ Colloques et congrès
- ✓ Journées d'étude
- ✓ Séminaires de recherche ouverts à la communauté scientifique
- ✓ Publications collectives (actes de colloques, numéros spéciaux)
- ✓ Production de balados/documentaires favorisant la diffusion des connaissances scientifiques dans le domaine de l'étude du religieux
- ✓ Projection commentée de films et documentaires
- ✓ Activités de médiation scientifique destinées au grand public
- ✓ Autres activités du même type

Les activités qui ne sont pas comprises dans cette liste pourraient aussi faire l'objet d'une demande. Le bureau de la SQER se réserve le droit de les accueillir favorablement ou non.

## 2. Critères de sélection

La *priorité* sera accordée aux projets qui :

- Rejoignent thématiquement la mission de la SQER (portent sur les religions et le contexte québécois OU émanent de chercheurs/chercheuses qui sont au Québec)
- Sont portés par un·e/des membre/s de la SQER et impliquent, idéalement, plusieurs membres<sup>1</sup> et plusieurs universités
- Mettent l'accent sur une activité collective avec des bénéfices pour la communauté scientifique
- Se tiennent au Québec
- Mettent l'accent sur l'accessibilité à l'événement (p. ex. accès ouvert, gratuité des inscriptions ou prix réduits aux coûts de fonctionnement, etc.)
- Font intervenir des chercheur·euse·s émergent·e·s ou impliquent une embauche étudiante (heures de travail pour des auxiliaires)
- Présentent un plan de déroulement le plus complet possible au moment du dépôt de la demande (calendrier ou horaire, même provisoire, noms des intervenant·e·s prévu·e·s ou confirmé·e·s, etc.)
- Présentent un budget transparent avec les sommes déjà amenées par ailleurs et les autres demandes en cours
- Offrent un potentiel de retombées pour la SQER et sa visibilité

## 3. Balises de financement (CAD\$) pour l'année 2025-2026

Montant max. accordé	Nature de l'événement
200 CAD\$	Lancement d'ouvrage ; production d'un épisode de balado (jusqu'à 3 épisodes = 3x200CAD\$); projection commentée de films et documentaires ;
300 CAD\$	Journée d'étude ; séminaire de recherche ; activité de médiation scientifique destinée au grand public
400 CAD\$	Publication collective ; colloque et congrès

*Note : Les montants exacts varient selon le budget annuel et sont communiqués sur la page Web SQER correspondante. À titre indicatif, la SQER finance au plus environ 25% du coût total du projet. Par exemple, pour une projection de film avec invitation de la réalisatrice en conversation avec un ou deux membres SQER, et dont le budget serait estimé à 600\$ au total, il pourrait être demandé 150CAD\$ à la SQER).*

<sup>1</sup> Être membre de la SQER implique d'être à jour de cotisation.

#### **4. Processus de soumission et d'évaluation**

Date(s) de soumission des demandes :

- Par le formulaire disponible à l'adresse suivante
- La soumission se fait en continu

Comité d'évaluation :

- 2 membres du CA de la SQER
- 2 évaluateurs-trices externes (sans conflit d'intérêt)
- 1 représentant-e étudiant-e (pour les activités qui les concernent)

Date de réponse :

- Au plus tard 8 semaines après la date de dépôt

Sous réserve de disponibilité, il est possible de présenter des demandes en cours d'année ou, au besoin, la SQER peut prolonger le délai de l'appel.

Transfert des fonds : les fonds seront transmis par virement bancaire sur présentation de factures après la tenue de l'événement.

#### **5. Obligations**

Les personnes récipiendaires s'engagent à :

- Informer la SQÉR de tout changement majeur à l'activité (annulation, changement de date, changement d'une activité centrale au programme).
- Mentionner le soutien SQER une fois au moins par oral lors de l'événement, ainsi que par écrit (p. ex. en indiquant le logo SQER sur les programmes et affiches, imprimées ou numériques)
- Remettre un bref rapport d'activités sous 3 mois, précisant si l'événement a été tenu comme annoncé, ainsi que le nombre approximatif des participant-e-s (personnes invitées et public).

Contact : [info@squer.ca](mailto:info@squer.ca)